

Procès-verbal de la séance ordinaire de la Municipalité de Ferme-Neuve légalement tenue le 04 juillet 2011, à compter de 19H30 à la salle du conseil municipal au 70, 12^e Rue.

ÉTAIENT PRÉSENTS

Madame, Messieurs:
Gilbert Pilote, maire
Diane Sirard, conseillère
Mario Lachaine, conseiller
Georges Piché, conseiller
Mario Léonard, conseiller
Yvon Forget, conseiller

Normand Bélanger, Directeur général

ÉTAIT ABSENTE

Madame Pauline Lauzon, conseillère

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur le Maire déclare l'assemblée ouverte.

145-07-11

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur le conseiller Georges Piché et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents d'approuver l'ordre du jour tel que rédigé par le Directeur général.

ADOPTÉE

146-07-11

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 13 JUIN 2011

Chaque membre du conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance tenue le 13 juin, au moins vingt-quatre heures avant cette séance, le Directeur général est dispensé d'en faire la lecture.

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, d'approuver le procès-verbal de la séance du 13 juin 2011 du conseil municipal de la Municipalité de Ferme-Neuve.

ADOPTÉE

147-07-11

PROLONGATION DE LA CONVENTION COLLECTIVE

Il est proposé par monsieur le conseiller monsieur Mario Léonard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents.

QUE le conseil municipal entérine le document signé par le Directeur général, monsieur Normand Bélanger et les représentants syndicaux daté du 16 juin dernier, concernant la demande de prolongation de la convention collective jusqu'au 31 décembre 2011.

ADOPTÉE

148-07-11 PROGRAMME D'INTÉGRATION AU TRAVAIL

Il est proposé par madame la conseillère Diane Sirard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents.

QUE madame Martine Charron soit autorisée à faire pour et au nom de la Municipalité de Ferme-Neuve la facturation en ligne pour les demandes de remboursements pour le programme d'intégration au travail.

ADOPTÉE

149-07-11 SOIRÉE LECTURE « ÉCOLES FERME-NEUVE ET DES RIVIÈRES »

Il est proposé par monsieur le conseiller Yvon Forget et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents.

QUE la Municipalité s'engage à défrayer jusqu'à concurrence de 100\$, les déboursés entourant l'organisation d'une activité pour une « soirée lecture » organisée par les enseignants de 5^{ième} niveau de l'École Sacré-Cœur de Ferme-Neuve.

ADOPTÉE

150-07-11 FIBRE OPTIQUE FACTURE DE LA MRCAL

Il est proposé par monsieur le conseiller Georges Piché et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à payer la facture de la MRC d'Antoine-Labelle au montant de 4,130.56\$ (4,175.10 \$ moins un crédit de 44.54\$) relativement à la fibre optique pour la période du 01 janvier au 30 juin 2011.

ADOPTÉE

151-07-11 POLITIQUE DE PRÉVENTION EN SANTÉ ET SÉCURITÉ

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Ferme-Neuve considère ses ressources humaines comme son actif le plus important ;

CONSIDÉRANT que cela implique que la Municipalité de Ferme-Neuve adopte certaines politiques concernant la prévention en santé et sécurité ;

CONSIDÉRANT que les employés seront eux aussi mis à contribution dans leurs actions de tous les jours ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents;

QUE la Municipalité adopte des politiques sur la santé et la sécurité au travail comme suit :

Politique de Santé et Sécurité au Travail (SST)
Politique Comité de Santé et de Sécurité (CSS)
Politique pour les Équipements de Protection individuelle (ÉPI)
Politique du Programme des Mesures d'Urgence
Politique de Déclaration d'Accident
Politique d'Assignment Temporaire.

ADOPTÉE

152-07-11

ENGAGEMENT DES ÉTUDIANTS POUR LE TERRAIN DE JEUX

Il est proposé par monsieur le conseiller Yvon Forget et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents.

QUE les étudiants suivants soient engagés pour la saison 2011 pour le terrain de jeux de Ferme-Neuve :
Karine Guy, Kim Spidalieri, Marielou Mathieu Lachaine et Félix Papineau;

QUE leur rémunération soit fixée à 9.75\$ (salaire minimum) l'heure, 35 heures semaine pour 7 semaines.

ADOPTÉE

153-07-11

SÉANCES DE CONSEIL MUNICIPAL DE FERME-NEUVE

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 145 du Code Municipal, une municipalité, doit par résolution déterminer le lieu de ses séances du conseil ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Diane Sirard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents;

QUE le conseil municipal détermine que pour la prochaine assemblée publique et toutes les suivantes, qu'elles auront lieu dans la nouvelle salle du conseil du 125, 12^e Rue à Ferme-Neuve (entrée du public par le stationnement de la 9^e Rue).

ADOPTÉE

154-07-11

DÉPÔT DU RAPPORT BUDGÉTAIRE DES 6 DERNIERS MOIS

Il est proposé par monsieur le conseiller Georges Piché et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents.

QUE le conseil Municipal accepte pour dépôt aux archives de la municipalité, le rapport budgétaire sur les opérations des 6 derniers mois de la Municipalité de Ferme-Neuve.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

(section administration)

Monsieur Mario Léonard quitte son siège, il est 19h50.

155-07-11

CONSULTATION PUBLIQUE SUR UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE PRÉSENTÉE PAR MADAME MARIELLE MORIN DU 306, 11^E RUE, FERME-NEUVE, LOTS 228 PTIE ET 229 PTIE, AU CADASTRE DU VILLAGE DE FERME-NEUVE

Le Maire déclare l'ouverture de l'assemblée de consultation publique sur la demande de dérogation mineure présentée par madame Marielle Morin et invite la population à se prononcer;

Le Directeur général et Secrétaire trésorier fait son rapport au conseil qu'aucune personne n'a manifesté son intérêt de s'opposer à cette demande de dérogation mineure;

CONSIDÉRANT que la propriétaire a déposée une demande de dérogation mineure pour les empiètements du bâtiment principal de 5.12 mètres sur la marge avant prescrite de 7.5 mètres, de 4.21 mètres sur la marge arrière prescrite de 8 mètres et de 0.95 mètre sur la marge latérale Est prescrite de 2 mètres, tels que spécifiés à la grille des spécifications 2-20 du règlement no. 23 relatif au zonage ;

CONSIDÉRANT les dispositions du règlement sur les dérogations mineures de la Municipalité de Ferme-Neuve, portant le numéro 32 ;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité Consultatif d'Urbanisme, en date du 09 juin 2011, portant le numéro CCU 22-06-11 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Diane Sirard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents ;

QUE la Municipalité de Ferme-Neuve autorise la demande de dérogation mineure présentée par madame Marielle Morin pour les empiètements du bâtiment principal de 5.12 mètres sur la marge avant prescrite de 7.5 mètres, de 4.21 mètres sur la marge arrière prescrite de 8 mètres et de 0.95 mètre sur la marge latérale Est prescrite de 2 mètres, le tout pour la propriété du 306, 11^e Rue, à Ferme-Neuve, portant les numéros de lots 228 ptie et 229 ptie, au cadastre du Village de Ferme-Neuve, zone RES18.

ADOPTÉE

156-07-11

CONSULTATION PUBLIQUE SUR UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE PRÉSENTÉE PAR MONSIEUR LIONEL PICHÉ, DU 387, 12^E RUE, FERME- NEUVE, LOT 236 PTIE, AU CADASTRE DU VILLAGE DE FERME-NEUVE

Le Maire déclare l'ouverture de l'assemblée de consultation publique sur la demande de dérogation mineure présentée par monsieur Lionel Piché et invite la population à se prononcer;

Le Directeur général et Secrétaire trésorier fait son rapport au conseil qu'aucune personne n'a manifesté son intérêt de s'opposer à cette demande de dérogation mineure;

CONSIDÉRANT que le propriétaire a déposé une demande de dérogation mineure pour l'empiètement du bâtiment principal de 1.23 mètres sur la marge avant prescrite de 7.5 mètres, tel que spécifié à la grille des spécifications 2-21 du règlement no. 23 relatif au zonage ;

CONSIDÉRANT les dispositions du règlement sur les dérogations mineures de la Municipalité de Ferme-Neuve, portant le numéro 32 ;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité Consultatif d'Urbanisme, en date du 09 juin 2011, portant le numéro CCU 23-06-11 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents ;

QUE la Municipalité de Ferme-Neuve autorise la demande de dérogation mineure présentée par Monsieur Lionel Piché pour l'empiètement du bâtiment principal de 1.23 mètres sur la marge avant prescrite de 7.5 mètres, le tout pour la propriété du

387, 12^e Rue, à Ferme-Neuve, portant le numéro de lot 236 ptie, au cadastre du Village de Ferme-Neuve, zone RES20.

ADOPTÉE

Monsieur Mario Léonard reprend son siège, il est 19h53.

157-07-11

SERVITUDE DE TOLÉRANCE, 351, 11^E RUE

CONSIDÉRANT que madame Lydiane Forget et monsieur Kim Filion ont soumis une demande visant à régulariser le balcon, les trottoirs et le mur de bloc-talus du 351, 11^e Rue à Ferme-Neuve, qui empiètent dans l'emprise municipale de la 11^e Rue, selon le plan de l'arpenteur-géomètre Monsieur Guy Létourneau daté du 19 mars 1992, sous les minutes : 1295 ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité ne désire pas régler cette situation par dérogation mineure;

CONSIDÉRANT que l'empiètement ne cause pas de préjudice majeur à la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Georges Piché et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents;

QUE le conseil municipal de Ferme-Neuve accorde un droit d'usage (servitude de tolérance) permettant de maintenir dans leur état et situation actuels, le balcon, les trottoirs et un mur de bloc-talus, tel que le tout est plus amplement décrit audit certificat de localisation de l'arpenteur géomètre;

QUE cette servitude de tolérance cessera le jour où les propriétaires actuel ou futur modifieront ou démoliront les présentes installations et devront par la suite respecter le règlement qui sera alors en vigueur au moment des modifications;

QUE le Maire et le Directeur général soient autorisés à signer ladite entente à intervenir entre les parties.

ADOPTÉE

158-07-11

PROCÈS-VERBAL CLÔTURE MITOYENNE RG 2 GRAVEL

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Léonard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents.

QUE le conseil accepte pour dépôt et homologation aux archives de la Municipalité, le procès-verbal de l'inspecteur agraire, monsieur Jean-Pierre Miljours concernant la demande de réparation de la clôture mitoyenne entre les propriétés de

monsieur Robert Raymond et madame Lise Dumoulin sur les lots 20 et 21 des rangs 2 et 3 canton Gravel.

ADOPTÉE

159-07-11

SOUSSION TRAITEMENT DE SURFACE DOUBLE (2^{ÈME} APPEL D'OFFRES)

CONSIDÉRANT que la Municipalité a procédé à un appel d'offres en ce qui a trait au service de traitement de surface double par voie d'invitation auprès de quatre entrepreneurs;

CONSIDÉRANT que l'ouverture des soumissions a eu lieu le 16 juin 2011 à 11 heures et que trois (3) soumissionnaires avaient déposé leur offre de service, qui se détaille comme suit :

Construction, DJL Inc	7,200/m ²	7.55\$/m ²	54 360\$
Franroc div. Sintra	7,200/m ²	6.64\$/m ²	47 808\$
Entreprise Bourget Inc	7,200/m ²	6.65\$/m ²	47,880\$

le tout avant les taxes applicables.

CONSIDÉRANT que le Directeur des travaux publics monsieur Jean-Pierre Miljours confirme par sa correspondance du 16 juin 2011 que le plus bas soumissionnaire est conforme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du Conseil présents;

QUE le contrat de traitement de surface double pour la saison 2011 soit accordé à «Franroc, Division de Sintra inc.» au coût de 6.64\$ du mètre carré avant toutes taxes;

QUE le Directeur des travaux publics soit autorisé à conclure l'entente avec ladite compagnie.

ADOPTÉE

160-07-11

TRAITEMENT DE SURFACE DOUBLE (Lac Pionnier)

CONSIDÉRANT que la Municipalité a procédé à un appel d'offres en ce qui a trait au service de traitement de surface double par voie d'invitation auprès de quatre entrepreneurs;

CONSIDÉRANT que l'ouverture des soumissions a eu lieu le 16 juin 2011 à 11 heures ;

CONSIDÉRANT que le Directeur des travaux publics monsieur Jean-Pierre-Miljours confirme au conseil que celui-ci a le budget disponible pour faire une partie du chemin du Lac Pionnier (260 mètres) et du chemin de la Rive (550 mètres) en traitement de surface double;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents;

QUE le Directeur des travaux publics soit autorisé à conclure l'entente avec « Franroc, Division de Sintra inc.» au montant de 6.64\$ du mètre carré.

ADOPTÉE

161-07-11

REMBOURSEMENT DE DÉPÔT DE SOUMISSION

Il est proposé par le conseiller monsieur Mario Léonard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents.

QUE le remboursement de dépôt de soumission à la suite de l'ouverture des soumissions pour les travaux de traitement de surface double soit retourné aux soumissionnaires non retenu pour ledit contrat :

Construction DJL inc. au montant de 7,000.00\$
Entreprises Bourget inc. au montant de 5,500.00\$

Et que le service de la trésorerie soit autorisé à émettre les chèques.

ADOPTÉE

162-07-11

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 113-3 (circulation et stationnement)

Il est proposé par monsieur le conseiller Georges Piché et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents.

QUE le règlement portant le numéro 113-3 modifiant le règlement numéro 113 relatif à la circulation et le stationnement sur le territoire de Ferme-Neuve soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

(section Loisirs, Urbanisme, Travaux publics, Incendies et Varia)

163-07-11

TRANSFERT BUDGÉTAIRE – 2011-04

Il est proposé par monsieur le conseiller et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents.

QUE la Direction générale soit autorisée à modifier le budget d'opération 2011, afin de transférer les sommes suivantes :

POSTE	# COMPTE	DT	CT
POMPIERS			
Entretien et réparation véhicule	02-220-00-525-00		500.00\$
Entretien et réparation équipement	02-220-00-526-00	500.00\$	
ADMINISTRATION			
Services juridiques	02-130-10-412-00		50.00\$
Services prof. Juridiques	02-610-00-412-00	50.00\$	
Frais de banque	02-130-10-496-00		81.00\$
Intérêts règlement #270	02-921-00-841-00	81.00\$	
Subvention dév. économique	02-621-00-971-00		81.00\$
Promotion touristique	02-622-00-971-02	81.00\$	
URBANISME			
Fourniture bureau	02-610-00-670-00		654.00\$
Congrès urbanisme	02-610-00-346-00	654.00\$	
VOIRIE			
Formation employés	02-322-00-454-00		249.00\$
Téléphone voirie	02-321-00-331-00		25.00\$
Assurances véhicules voirie	02-322-00-425-00	249.00\$	
Téléphone voirie	02-323-00-331-00	25.00\$	
Entretien, réparation infrastructure	02-323-00-521-00		400.00
Pièces accessoires	02-323-00-640-00	400.00	
LOISIRS			
Journaux avis publics	02-701-10-341-00		43.00\$
Cotisations et abonnements	02-701-10-494-00	43.00\$	
	GRAND TOTAL	2083.00	2083.00

ADOPTÉE

164-07-11

COMPTES À PAYER LISTE DÉPOSÉE POUR ACCEPTATION AU 30 JUIN 2011

Chaque membre du conseil ayant reçu une liste pour acceptation des comptes à payer, le Directeur général est dispensé d'en faire lecture.

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Léonard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, d'approuver la liste des comptes à payer pour la période se terminant le 30 juin 2011 à savoir :

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	403,583.11 \$
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	0.00 \$
TOTAL DU MOIS	403,583.11 \$

et d'autoriser le paiement de ces comptes à qui de droit.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions a été mise à la disposition du public présent.

165-07-11

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par monsieur le conseiller Georges Piché et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents de clore l'assemblée à 20h40.

ADOPTÉE

GILBERT PILOTE
Maire

NORMAND BÉLANGER,
Directeur général et
Secrétaire trésorier